

**10 Port-Gentil**

**Infrastructures communautaires**

**Inauguration d'une voie en pavés à la Balise**



Geste symbolique de coupure du ruban marquant l'inauguration de la nouvelle route par le maire Bernard Apérano.



Un aspect de la route en pavés inaugurée par le maire de la ville de sable.

Photo : Julie Nguimbi

Photo : Julie Nguimbi

**RAD**  
Port-Gentil/Gabon

**LE** maire de Port-Gentil, Bernard Apérano, a procédé récemment, en présence de Rina Ranarifidy, chef du Projet de développement des infrastructures locales-phase 2 (PDIL 2) de la Banque mondiale, à l'inauguration de la route en pavés de Pentecôte, au

quartier Balise, dans le deuxième arrondissement. Le chef-d'œuvre de 2X2 voies vient renforcer l'effort de l'Hôtel de ville en matière de construction des voiries urbaines, en vue de désenclaver les habitants des zones reculées. D'un linéaire de 700 mètres, cette route est dotée de parkings, de trottoirs, de rampes d'accès pour des personnes à mobilité réduite, de caniveaux, de signalisations verticales et

horizontales, etc. Jeannot Claude Aken-dengue, chef de quartier, a exprimé la satisfaction de tous ses administrés. Estimant que l'ouvrage les libère des marécages et leur facilite l'accès à leurs domiciles respectifs. L'auxiliaire de commandement a salué le dynamisme des autorités municipales, dans leur quête permanente de la bien-être. Regrettant, toutefois, l'absence de l'éclairage pu-

blic sur la nouvelle voie. Sur ce point, Bernard Apérano a eu ces mots: "tout arrive à point nommé à celui qui sait attendre". «Aujourd'hui, c'est la route, elle vous manquait, savourez-là, la suite viendra», a-t-il confié. Avant de remercier l'ensemble des partenaires à la base de cette réalisation, notamment la Banque mondiale, qui a financé les travaux à hauteur de 718 millions 76 mille 807 FCFA, et la so-

ciété China road and bridge corporation (CRBC), adjudicataire du chantier exécuté en sept mois. Le 10 octobre dernier, les conseillers municipaux avaient adopté une délibération (025) portant création d'un comité de planification et de suivi municipal. Une recommandation de la Banque mondiale, par le biais de la commission nationale des Travaux d'intérêt public pour la promotion de l'en-

trepreneuriat et de l'emploi (TIPPEE) et du ministère en charge du Développement durable, dans le cadre de l'accord de prêt. La structure est chargée de suivre les projets du PDIL 2 avec efficacité. Ce chantier a généré 326 emplois locaux et chinois, pour une masse salariale cumulée moyenne de 82 millions 863 mille FCFA.

**Vie des syndicats/Onep/Entretien avec le secrétaire général, Sylvain Mayabi Binet**  
**" L'Onep ne saurait être garante du respect des accords contenus dans un procès-verbal dont elle n'est pas signataire "**

Propos recueillis par Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

*Non associée aux discussions entre la direction générale et les travailleurs d'ESS Gabon, à l'initiative du ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, Pascal Houangni Ambourou, le 10 février dernier, l'Organisation nationale des employés du pétrole, par la voix de son premier responsable, appelle, dans cette interview, les salariés de l'entreprise à mieux discerner la démarche empruntée aujourd'hui, au péril de leur avenir professionnel.*

**L'union.** Qu'est-ce qui explique l'absence de l'Onep lors des discussions, samedi 10 février dernier, entre le ministre du Pétrole et des Hydrocarbures et les délégués du personnel d'ESS Gabon, par rapport à la situation qui prévaut au sein de cette entreprise ?

**Sylvain Mayabi Binet :** «Je ne saurais quoi vous dire, car surpris moi aussi. La question devrait être posée directement au ministre pour qu'il donne les raisons pour lesquelles il agit de la sorte contre l'Onep, et au mépris des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du Code du travail en vigueur au Gabon».

**Quelle position prendre face à cette situation ?**

Malheureusement, le ministre du Pétrole et des Hydrocarbures n'est pas à son premier coup. Ce fut déjà le cas lors du conflit Onep-Maurel & Prom Gabon, en mars 2017. Sa



Photo : F.A.

Pour Sylvain Mayabi Binet, l'Onep restera debout malgré les intimidations.

tentative réussie a divisé les salariés en deux camps, jusqu'à ce jour. Lors du conflit entre l'Onep et la Société gabonaise d'entreposage des produits pétroliers (SGEPP) en novembre 2017, sa tentative a échoué, mais il a bloqué le processus de résolution dudit conflit, jusqu'à ce jour. Tout comme sa tentative manquée lors du conflit avec ESS Gabon, toujours en novembre dernier. Tous ces actes se font en violation des dispositions de l'article 270 du Code du travail en vigueur en République gabonaise, qui dispose: "sont interdits, tous actes d'ingérence ou de discrimination de nature à porter atteinte à la liberté syndicale". Nous retenons que sa volonté manifeste est de liquider notre organisation en favorisant des divisions internes. Il pose des actes de destruction de notre organisation syndicale, en se servant des adhérents, notamment les délégués du personnel. Il faudrait que les travailleurs du pétrole comprennent que la volonté est de débarrasser l'Onep du dia-

logue social dans ce secteur, pour n'avoir comme interlocuteur qu'eux-mêmes. Ainsi, se feront-ils rouler.

**Comment, au niveau de l'Onep, explique-t-on la fuite à l'anglaise de la société ESS Gabon ?**

La complicité de la société Assala Gabon (ex-Shell Gabon), son unique client dans notre pays, est évidente. Assala a mis à disposition de ce personnel expatrié les moyens logistiques pour quitter Gamba, tout en étant informée que c'était une fuite, au fallacieux prétexte de l'insécurité. C'est une injure à notre Etat qui garantit la sécurité des personnes présentes sur notre territoire. Mais c'est une raison infondée, car aucune autorité de Gamba en particulier, et du pays en général, n'a été saisie par l'un des 17 expatriés d'ESS Gabon pour cause d'insécurité. Cette raison discréditée à tort notre Etat. Le gouvernement devrait poursuivre en justice ESS Gabon pour atteinte à l'honneur et à la considération de l'Etat gabonais, plutôt que de vouloir accepter un tel motif et de jeter la responsabilité sur l'Onep. Si rien n'est fait, d'autres employeurs pourraient s'amuser à évoquer les mêmes allégations. En l'absence de ce management et de tout le personnel expatrié, l'anxiété demeure chaque jour que Dieu fait.

**Quel pourrait être le sort des employés d'ESS Gabon s'ils venaient à accepter finalement le compromis proposé par le ministre en charge des Hydrocarbures ?**

Partout ailleurs, y compris à ESS Gabon, le

sort des employés sera toujours entre leurs mains. Ni les gouvernants, encore moins les syndicats, ne pourraient disposer de leur sort sans leur consentement collectif. Un procès-verbal de négociation engage les parties à la négociation et les signataires. Si l'Onep n'est pas associée à une négociation, comment peut-elle être garante du respect des accords contenus dans un procès-verbal y relatif dont elle n'est pas signataire ?

**L'on se rappelle que l'Onep avait négocié plus de dix mois de salaires à payer au bénéfice des employés d'ESS Gabon, au titre de l'indemnité de bonne séparation, alors que la direction générale de la société en proposait six. Finalement, les parties se sont accordées sur neuf mois au sortir des discussions dirigées par le ministre des Hydrocarbures...**

Dans le préavis de grève du 2 février 2018, l'Onep demandait seize mois de salaires, au titre de cette indemnité. Au cours des négociations conduites par l'Inspection départementale de Ndougou, les 8 et 9 février, l'Onep a consenti à une dernière offre de six mois de salaires pour le personnel d'encadrement, sept mois pour le personnel agent de maîtrise et neuf mois pour le personnel d'exécution. Malgré cette nouvelle concession de l'Onep, ESS Gabon est restée ferme sur sa dernière offre et a indiqué à l'inspecteur qu'il n'était plus opportun d'envisager une autre rencontre. Si, finalement, l'employeur accepte de donner 9 mois, c'est tant mieux.